



# Absence de recours pour prorogation du délai d'examen de la clôture de la liquidation judiciaire

Fiche pratique publié le **24/04/2016**, vu **1569 fois**, Auteur : [Maître Naciri-Bennani Zineb](#)

**La décision par laquelle le tribunal proroge le délai d'examen de la clôture de la procédure de liquidation judiciaire en application de l'article L. 643-9, alinéa 1er, du Code de commerce et rejette, par voie de conséquence, la demande de clôture faite par le débiteur pour s'opposer à ce report, est une mesure d'administration judiciaire non susceptible de recours, fût-ce pour excès de pouvoir.**

**Cass. com., 22 mars 2016, n° 14-21919**